Régie Marmillod

Liste d'aide en vue de la restitution d'un appartement

☐ Lavabos et écoulements

Détartrer dans chaque lavabo/évier de la cuisine et de la SDB, les bouchons, les écoulements ainsi que les finitions en acier chromé ou inoxydable. L'ensemble des écoulements doivent être débouchés (cheveux + restes alimentaires).

☐ Robinets et NeoPerl

Les joints, ainsi que les parties supérieures des robinets ne doivent pas goutter ou couler. Dans le cas contraire, il faut les remplacer. En cas d'impossibilité de nettoyer le NeoPerl avec du détartrant, il faut le remplacer.

☐ Hotte d'aspiration / filtre à graisse ou à charbon actif

Nettoyer régulièrement le filtre à graisse métallique (selon mode emploi). Pour les filtres à charbon actif, les remplacer régulièrement lorsqu'ils sont en fin de vie. L'éclairage de la hotte doit fonctionner.

☐ Plaques de cuisson/vitrocéramique

Sur les plaques de cuisson, aucune fissure, partie bombée, trace de brûlure ne doivent apparaître.

Effectuez pour chaque plaque un test de fonctionnement. En cas de défaut d'une plaque, le signaler au préalable. Les boutons de réglage doivent être nettoyés.

☐ Plaques de cuisson et grille

Nettoyage avec un spray dégraissant et laisser agir la nuit. Le lendemain, nettoyer avec de l'eau vinaigrée ou du Force 5. Si le résultat n'est pas optimal, il faudra les remplacer.

La taille doit correspondre correctement, car il n'y a pas de taille unique. Passez commande directement chez le fabricant.

☐ Four

Pour les fours non-autonettoyants, le serpentin de la partie supérieure peut en principe être basculé en l'inclinant pour nettoyage. La porte du four doit aussi être nettoyée du côté des charnières sur le devant. Vérifier que l'ensemble des voyants lumineux, ainsi que l'éclairage intérieur fonctionnent. Contrôler que la lèchefrite soit en bon état.

☐ Lave-vaisselle

L'appareil doit être détartré et nettoyé selon les instructions du mode d'emploi. En cas de dommages sur le tamis fin ou les paniers en plastique, ces objets doivent être remplacés.

☐ Poubelle

Le système de collecte des déchets (végétaux incl.) doit être complet / nettoyé et pas endommagé.

☐ Congélateur avec grille de ventilation

Vérifier que l'éclairage intérieur soit intact. Pour le nettoyage il doit être entièrement dégivré, y.c. le compartiment congélateur. Pour garantir l'aération les portes doivent rester ouvertes.
Si elles sont endommagées, les poignées du compartiment congélateur doivent être remplacées. Pour le nettoyage, la grille de ventilation peut être enlevée.

☐ Réfrigérateur

Tous les éléments du réfrigérateur, compartiments à glaçons/légumes/œufs, plaques en verre et support à bouteilles, doivent être en bon état.

En cas d'éléments manquants/défectueux ces derniers doivent être directement commandés auprès du fabricant ou du gérant.
Les joints défectueux doivent être remplacés.

☐ Pommeau/tuyau de douche/carrelages

Détartrer les pommeaux et tuyaux de douche. Pour ce faire, les démonter et les mettre tremper dans un bain d'eau vinaigrée/détartrant.

En cas de défauts, les remplacer. Si nécessaire, détartrer les carreaux muraux.

☐ Toilettes

Détartrer les cuvettes WC et les réservoirs de chasse d'eau à l'intérieur comme à l'extérieur.

La lunette WC (plastique souple) doit être remplacée si elle est décolorée.

!!! ne pas utiliser de produits agressifs acides pour le nettoyage.

☐ Ventilette salle de bains

La plupart des SDB sans fenêtre sont équipées d'un filtre à air. Celui-ci doit faire l'objet d'un nettoyage régulier (à l'aide de l'aspirateur).

Le couvercle de la ventilette est amovible. En cas de nécessité, remplacer le filtre à air.

☐ Armoire de toilette y.c. miroir et accessoires de salle de bains

Les gobelets à dents, portes savon et tablettes dans l'armoire de toilette doivent être propres, complètement détartrés et pas endommagés (y.c. les supports).

Dans le cas contraire, ils doivent être remplacés. Vous pouvez vous procurer les pièces de rechange en règle générale dans le commerce de détail ou les commander à la régie.

Prises électriques/interrupteurs

L'ensemble des interrupteurs, prises de courant et plaques de recouvrement de l'appartement doivent être nettoyés. Celles qui sont endommagées ou présentent des fissures doivent être remplacées.

Installations murales

Les installations réalisées au mur par le locataire ou celles reprises au locataire précédent, telles que : les autocollants et les crochets autocollants, etc. doivent être éliminées. Les résidus qui en résultent doivent aussi être éliminés. Les vis et clous également.

Portes et clés

L'ensemble des clés de portes doit être disponible tel que figurant sur l'état des lieux d'entrée. Y.c. les clés des placards, caves, galetas, boîtes aux lettres et parkings souterrains. Les portes sont rendues propres et non endommagées. **Important : en cas de perte de clés, veuillez informer avant la date d'état des lieux le gérant responsable (longs délais de livraison).**

Balcon / terrasse

La terrasse ainsi que les balustrades en béton doivent être nettoyées de toute mauvaise herbe ou mousse. Si les dalles présentent des taches, elles doivent être nettoyées au jet d'eau ou, si elles sont très sales, par un nettoyage à haute pression. Les plantations privées (p. ex. dans des plate-bandes), non reprises par le locataire suivant, doivent être débarrassées. Nettoyer le bras de la toile solaire.

Cave/galetas et boîte à lettres

Les caves et galetas sont balayés et restitués complètement débarrassés de tout objet. Ne pas oublier de nettoyer la boîte à lettres et celle à lait.

Trucs est astuces complémentaires

- Ne pas graisser les plaques de la cuisinière.
- Les grilles de ventilation sont généralement démontables à des fins de nettoyage.
- Les radiateurs, conduites de chauffage/eau sont nettoyables à l'aide d'une eau savonneuse chaude.
- Les taches de chewing-gum sont éliminables avec de la glace sèche ou normale dans un sac plastique.
- Les taches de cire sont éliminables en y apposant du papier buvard ou essuie-tout et en frottant dessus à l'aide d'un fer à repasser.
- Pour le détartrage, du vinaigre peut être utilisé.
- Les traces de colle peuvent être effacées en les chauffant à l'aide d'un sèche-cheveux ou avec de l'essence purifiée achetée en droguerie.
- Les joints en silicone des fenêtres, baignoires, lavabos, éviers, etc. doivent être nettoyés et ibérés des éventuelles moisissures.

Volets roulants/volets

Les surfaces des stores à rouleaux ou volets doivent être nettoyées des deux côtés. Pour les stores , il faut, en revanche, les brosser. Les volets en bois doivent être huilés. Les manivelles, sangles, et supports inclus, n'étant plus dans un bon état doivent être remplacées. La commande y relative doit être exécutée par l'intermédiaire du gérant responsable.

Moquettes/revêtements de sols

Les sols doivent avoir été nettoyés avant l'état des lieux.

Fusibles et éclairage

L'ensemble des fusibles et éclairages, couvercles inclus, faisant partie intégrante de l'équipement de l'appartement, doivent fonctionner. L'éclairage intérieur et les voyants lumineux du four doivent aussi être vérifiés. En cas de doute, prière de contacter le gérance.

Cheminée

Si le logement est équipé d'une cheminée, celle-ci doit être nettoyée par un ramoneur. Nous vous prions d'amener la quittance y relative lors de l'état des lieux.

Principes importants lors de l'état des lieux d'un appartement

- En principe, un appartement doit toujours être restitué de manière propre et irréprochable.
- Si, lors de l'état des lieux, la propreté de l'appartement fait l'objet de réclamations, vous restez responsable en tant que locataire même si vous aviez mandaté une entreprise de nettoyage. Il peut être utile de conserver à portée de main les principaux ustensiles de nettoyage.
- À la restitution de l'appartement, toutes les clés, sans exception doivent être remises. Si une clé de l'appartement manque, alors tous les cylindres avec la même fermeture doivent être changés, ceci à vos frais.
- Les peintures antinicotine des murs sont toujours à la charge du locataire.
- La désinscription auprès des administrations et des fournisseurs de téléphonie/multimédia est du ressort du locataire.
- Si vous avez des questions ou incertitudes, le gérant responsable vous renseignera.